

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 41 (avril 2008)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**La veille est aussi disponible sur notre site Internet:**

**<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>**

**Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec [criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca)**

**DANS CE NUMÉRO:**

1. Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada
2. Rapport du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers
3. La Chambre des communes adopte une motion afin que le gouvernement du Canada souscrive à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
4. Rapport sur la lutte au racisme et la xénophobie en France
5. Rapport de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides
6. Grande-Bretagne : le logement social plus accessible aux britanniques qu'aux nouveaux arrivants
7. Grande-Bretagne : l'immigration ne serait pas profitable à l'économie nationale
8. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (ONU) conclut ses observations pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports soumis par les États-Unis
9. Version française du *Manuel européen sur les données relatives à l'égalité*
10. Étude sur le logement social destiné aux Autochtones en milieu urbain

# GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À OTTAWA...

### 1. Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada

**Statistique Canada** vient de publier l'étude *Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada* (<http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2008309.pdf>), qui nous renseigne sur les changements de situation des immigrants relativement à l'inégalité et à l'instabilité de leurs gains. En plus de dresser le profil d'inégalité et d'instabilité des diverses cohortes d'arrivée, le rapport dégage les facteurs sous-jacents à l'inégalité, comme la scolarisation à l'étranger, le lieu de naissance et la capacité de parler français ou anglais. Selon les auteurs du rapport, la région d'origine serait le facteur qui influencerait le plus sur l'inégalité, alors que l'incidence de la scolarisation à l'étranger et de la capacité de parler une langue officielle varierait d'une cohorte à l'autre et selon l'âge d'arrivée. Le rapport conclut, entre autres, que l'inégalité est plus grande pour les cohortes plus récentes comparativement à celles du début des années 1980 et que les immigrants arrivés un peu avant ou pendant la récession des années 1990 ont connu plus d'instabilité relativement à leurs revenus du travail que les immigrants des cohortes antérieures.

### 2. Rapport du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers

Le **Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) (Citoyenneté et Immigration Canada)** a publié le rapport *Aider les travailleurs formés à l'étranger à réussir au Canada : Rapport d'étape 2007-2008* (<http://www.compétences.gc.ca/ausujet/rapport-etape.pdf>). Les activités menées au cours de l'année « visaient à fournir des services fiables d'information, d'orientation et d'aiguillage aux nouveaux arrivants et aux immigrants éventuels ». Le rapport souligne également les principales réalisations du BORTCE pour régler la question de la reconnaissance des titres de compétences étrangers, notamment la mise sur pied du *Programme de reconnaissance des titres des compétences des étrangers* qui vise à « favoriser la mise au point de processus d'évaluation et de reconnaissance justes, uniformes, transparents et rigoureux au sein des établissements canadiens ».

### 3. La Chambre des communes adopte une motion afin que le gouvernement du Canada souscrive à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La **Chambre des communes du Canada** a adopté une motion (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3394873&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2#Int-2400030>) pour exiger « que le gouvernement souscrive à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* adoptée par l'**Assemblée générale des Nations Unies** le 13 septembre 2007 et que le Parlement et le gouvernement du Canada procède à la mise en œuvre complète des normes qui s'en dégagent ». Cette initiative intervient alors que la Bolivie et l'Équateur ont récemment donné force de loi à la Déclaration et que d'autres pays se sont engagés dans des processus similaires. Rappelons que le Canada faisait partie des quatre pays qui avaient voté contre l'adoption de la Déclaration en septembre dernier.

Le **Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones**, Rodolpho Stavenhagen, s'est réjoui de la motion adoptée par la Chambre des communes. Il a souligné que « l'engagement de la législature à

mettre en pratique les provisions de la Déclaration de l'ONU est un signe fort pour les populations autochtones du Canada et dans d'autres pays » (<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=16358&Cr=Canada&Cr1=autochtones>).

L'Assemblée des Premières Nations du Canada s'est pour sa part dite « très optimiste quant au soutien que les députés ont manifesté hier en votant pour la motion » et encourage maintenant « tous les gouvernements des provinces et des territoires à adopter, à l'instar de celui des Territoires du Nord-Ouest, des motions en faveur de cette Déclaration qui revêt une importance suprême » (<http://www.afn.ca/article.asp?id=4068>).

Pendant ce temps, à l'ONU, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a pris la parole dans le cadre de la 7<sup>e</sup> session de l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones pour dénoncer l'attitude du gouvernement canadien qui refuse toujours d'appuyer la Déclaration. Des Chefs autochtones ont également dénoncé le contexte colonial du système canadien à l'égard des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à la *Loi sur les Indiens* et à d'autres outils de discrimination (<http://www.newswire.ca/en/releases/archive/April2008/30/c3344.html>).

## AILLEURS DANS LE MONDE...

### 4. Rapport sur la lutte au racisme et la xénophobie en France

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (France) a rendu public le rapport *La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2007* (<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000167/0000.pdf>) dans lequel elle dresse un tableau des manifestations de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. Selon le rapport, la diminution des actes racistes et antisémites constatés en 2005 et 2006 s'est poursuivie en 2007, alors que les violences et les menaces à caractère raciste et xénophobe seraient en baisse de 9%. Le rapport indique que ce sont les personnes d'origine maghrébine qui sont les plus touchées par les actes racistes (68% de la violence raciste) et par les menaces racistes (60% du volume global). Le rapport constate aussi que la lutte contre l'antisémitisme porte ses fruits, alors que 386 faits ont été recensés en 2007 contre 571 en 2006, soit une baisse de 32,5 %. Les actes racistes et antisémites seraient par ailleurs de mieux en mieux pris en compte par les autorités judiciaires. Malgré ces avancées le rapport soutient qu'il « reste beaucoup de chemin à parcourir (en matière de lutte au racisme) et que la volonté politique doit s'affirmer sans faille et s'accompagner de mesures concrètes effectives ».

### 5. Rapport de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides

Le *Rapport d'activité 2007* de l'**Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA)** (<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000198/0000.pdf>) dresse le bilan des différents volets de son mandat, soit le traitement de la demande d'asile et d'apatridie, la protection, les activités juridiques et les projets en cours. Selon le rapport, l'année 2007 marquerait un tournant depuis les trois dernières années, d'abord en raison de la mise en place du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, mais aussi en raison du fait que « après une baisse constante depuis 2004, l'évolution de la demande d'asile en 2007 connaît un net ralentissement ». En effet, l'OFPRA a enregistré 35 520 demandes d'asiles en 2007, ce qui représente une baisse de 9,7 % par rapport à l'année précédente. C'est donc dire que le rythme de la baisse de la demande globale, qui était de 33,6 % entre 2005 et 2006, a nettement ralenti au cours de l'année 2007.

## 6. Grande-Bretagne : le logement social plus accessible aux britanniques qu'aux nouveaux arrivants

La **Equality and Human Right Association** (Grande-Bretagne) vient de publier les premiers résultats d'une vaste étude en cours portant sur le logement social en Grande-Bretagne (<http://www.equalityhumanrights.com/en/newsandcomment/Pages/Socialhousingallocation.aspx>). L'objectif est de vérifier si le système d'allocation est discriminatoire. Les résultats préliminaires montrent que l'accès au logement social serait plus facile pour les Britanniques nés au pays que pour les nouveaux arrivants. Les premières données montrent que 90% des personnes vivant dans les logements sociaux sont nées en Grande-Bretagne; que les nouveaux arrivants représentent uniquement 2 % des locataires des logements sociaux alors qu'ils représentent plus de 3% de la population totale; et que la majorité des immigrants qui sont arrivés au cours des dernières années n'ont pas pu accéder à un logement social parce qu'ils ne répondaient pas aux critères. Ces résultats vont à l'encontre de la perception populaire voulant que l'immigration soit la cause principale du manque de logements sociaux en Grande-Bretagne. Les résultats complets de l'étude seront disponibles plus tard dans l'année.

## 7. Grande-Bretagne : l'immigration ne serait pas profitable à l'économie nationale

Le **Select Committee on Economic Affairs (House of Lords)** a rendu public le rapport *The Economic Impact of Immigration, Volume 1* (<http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200708/ldselect/ldeconaf/82/82.pdf>) dans lequel il soutient que l'immigration aurait peu d'impact positif sur le produit national brut par habitant, à court terme et à long terme. Le rapport soutient que l'immigration entraînerait même des conséquences négatives à plusieurs niveaux, notamment sur le marché de l'habitation. Par conséquent, le Comité demande au gouvernement en place de mieux « choisir » ses immigrants et de revoir les seuils d'immigration pour les années à venir.

La publication de ce rapport a suscité de vives contestations auprès de certains groupes. **The Work Foundation** (UK) a notamment publié *Migration Myths: Employment, Wages and Labour Market Performance* (<http://www.theworkfoundation.com/Assets/PDFs/migration2.pdf>) dont les résultats contrastent fortement avec les conclusions du rapport du **Select Committee of Economic Affairs**. Selon l'organisme, en plus d'avoir permis d'éviter une pénurie de main d'œuvre, l'immigration massive des dix dernières années en Grande-Bretagne aurait stimulé de manière positive l'économie britannique.

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...**

### 8. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (ONU) conclut ses observations pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports soumis par les États-Unis

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (ONU)** vient de rendre public ses observations et ses conclusions finales à propos des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports périodiques déposés par les États-Unis au **CERD** (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/co/CERD-C-USA-CO-6.pdf>). Le **CERD** émet plusieurs recommandations, notamment en ce qui a trait à la définition officielle de la discrimination à caractère raciste, laquelle ne reconnaît pas le caractère systémique de la discrimination. Le Comité demande aux États-Unis de modifier leur définition de manière à ce qu'elle prenne en compte toutes les formes de discrimination. Par ailleurs, le **CERD** critique le fait qu'aucune institution indépendante de protection des droits de l'homme n'ait été mise en place et que, malgré l'adoption de certaines mesures visant à le contrer, le profilage racial demeure très répandu aux États-Unis.

De nombreuses ONG américaines, dont le **U.S. Human Rights Network** qui en a assumé la coordination, avaient préparé un contre-rapport déposé en février dernier au **CERD** (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72-ngos-usa.htm>). Ce contre-rapport aborde plusieurs dimensions du racisme et de la discrimination aux États-Unis, dont la discrimination systémique, les droits des immigrants, la discrimination au sein des professions légales, les peuples autochtones, les groupes haineux, le profilage à caractère raciste, ainsi que la discrimination dans l'accès au logement, en emploi et en éducation.

#### 9. Version française du Manuel européen sur les données relatives à l'égalité

La **Commission européenne** a récemment publié la version française de son *Manuel européen sur les données relatives à l'égalité* et la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion et les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ([http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/pdf/pubst/stud/hb07\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/stud/hb07_fr.pdf)). L'objectif de ce document est d'indiquer les données ou les indicateurs pertinents pour l'analyse de la discrimination et de suggérer des méthodes pour les recueillir. Le document présente également le contexte théorique, social et juridique de l'égalité et de la discrimination, en plus de définir les principaux problèmes dans ce domaine. Il souligne notamment le besoin de coordination au niveau national et propose des suggestions pour la mise en place de plans d'action nationaux relatifs aux modes de collecte des données.

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **LOCALES...**

#### 10. Étude sur le logement social destiné aux Autochtones en milieu urbain

L'**Institut de recherche sur les politiques publiques (IRPP)** a publié l'étude *Social Housing and the Role of Aboriginal Organizations in Canadian Cities* (<http://www.irpp.org/choices/archive/vol14no4.pdf>) qui se penche sur la question du logement social pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Le rapport souligne que les ressources fédérales attribuées à cette fin ont diminué sensiblement entre 1970 et 1990, bien que le gouvernement se soit récemment engagé à réinvestir dans le logement destiné aux Autochtones hors-réserve. À partir d'une série d'études de cas, le rapport montre que les organisations communautaires d'habitation autochtones ont mis au point des solutions créatives pour s'attaquer aux difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux Autochtones vivant en milieu urbain. Selon une recherche menée en 2001, plus de 25% des Autochtones en milieu urbain vivaient alors dans des conditions inadéquates. En conclusion, pour répondre à ce besoin évident, il sera nécessaire non seulement d'accroître les ressources financières, mais aussi de définir des objectifs clairs et de prendre un engagement à long terme.

Cette veille a été compilée par Kim O'Bomsawin (adjoine de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (professionnelle de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer au CRIEC:

[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318